



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 8 mars 2024

**AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT**

Afin de concrétiser l'engagement du gouvernement envers les professions agricoles, les services de l'État ont mis en place des permanences à destination des agriculteurs.

Ces permanences tenues par les agents de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) avaient pour objectif une prise en charge de proximité et personnalisée des agriculteurs pour les accompagner dans la recherche de réponses adaptées pour les difficultés administratives et financières qu'ils rencontrent.

Six permanences se sont déroulées à Rouen (cité administrative), Dieppe (sous-préfecture) et Le Havre (sous-préfecture). Elles ont rencontré un faible niveau de fréquentation qui peut en partie s'expliquer par des points de contact préexistants déjà bien identifiés, notamment les services de la direction départementale des territoires et de la mer, de la chambre territoriale d'agriculture, de la MSA ou de la direction régionale des finances publiques.

Aussi, en sus de ces accueils qui restent bien ouverts dans les services habituels cités ci-dessus, l'État a décidé de renforcer ce dispositif en mettant en place deux numéros de téléphone et deux adresses courriel dédiés aux agriculteurs en difficulté à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et à la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Ces coordonnées, sont les suivantes :

DDTM :

- Ligne fixe : 02 76 78 35 23, accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Ligne mobile : 06 73 41 67 46, accessible en permanence
- Une adresse courriel : ddtm-sea@seine-maritime.gouv.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

DRFIP :

- Ligne fixe : 02 35 58 19 20, accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Ligne mobile : 06 13 07 33 35, accessible en permanence
- Une adresse courriel : codefi.ccsf76@dgfip.finances.gouv.fr

Ces coordonnées permettront aux agriculteurs d'être mis en relation avec ces deux services qui se tiennent à leur disposition pour établir un diagnostic de leur situation, en toute confidentialité, et leur proposer un accompagnement personnalisé et une orientation vers les dispositifs de soutien et interlocuteurs adaptés.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex